

## COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

### A l'occasion du dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001

## Déclaration du Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage

*« L'esclave de l'esclavage est  
celui qui ne veut pas savoir ».*

**Édouard Glissant**

**Le 21 mai 2001** était promulgué le texte d'une loi votée à l'unanimité, en seconde lecture, par les parlementaires français tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme « crime contre l'humanité ». La loi demandait la mise en place d'un comité de personnalités, un développement de la recherche et de l'enseignement, et la remise d'un prix de thèse annuel.

Cette loi a été l'aboutissement d'années de mobilisation d'associations, de chercheurs et d'élus pour inscrire dans l'histoire nationale plus de deux siècles qui ont profondément transformé la France et le monde.

**La France dispose aujourd'hui de plusieurs dates commémorant cette histoire**, expression de sa durée et de sa configuration multiple. Le CPMHE adhère à cette approche qui témoigne de la richesse et de la complexité de ces siècles de traite et d'esclavage.

**Le 10 mai** est la **Journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions** (décret du 31 mars 2006).

Depuis 2008, le 23 mai est, dans l'hexagone, la journée dédiée à la mémoire des victimes de l'esclavage en lien avec la grande manifestation de 1998.

Et depuis 1983, un jour férié a été décrété :

- le 27 avril à Mayotte ;
- le 22 mai en Martinique ;
- le 27 mai en Guadeloupe ;
- le 10 juin en Guyane ;
- le 20 décembre à La Réunion

**Depuis dix ans, de nombreux progrès ont été accomplis** dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la valorisation des patrimoines. Un Centre international de recherche sur les esclavages a vu le jour au CNRS, de nombreux ouvrages sont parus, le nombre des thèses a augmenté considérablement et les thèmes de recherche se sont diversifiés, des créations culturelles et artistiques ont pris traite négrière et esclavage comme thèmes. Les Archives nationales de France comme des archives départementales ont engagé des actions de

numérisation et de médiation, des salles ont été ouvertes au musée des ducs de Bretagne et au musée d'Aquitaine.

**Le CPMHE estime pourtant qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la médiation.** Trop de méprise et d'incompréhension demeurent. Peu nombreux sont les Français qui connaissent cette histoire. Il est inconcevable que les apports des esclaves et de leurs descendants soient ignorés ou marginalisés. Il est inacceptable que des siècles qui ont vu des êtres humains mis en esclavage, privés de droits civiques, de patrimoine, et de patronyme, soumis au fouet et aux fers, et qui ont contribué à la richesse économique de la France, soient oubliés.

**À l'occasion des dix ans de la loi du 21 mai 2001, le CPMHE demande au gouvernement deux gestes forts :**

1. L'installation, dans un lieu symbolique de la capitale, d'une stèle rendant hommage à celles et ceux, esclaves, marrons et libres de couleur, pour leur contribution à l'universalité des idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui fondent notre République ;
2. La mise en œuvre du projet de Mémorial et de Centre de ressources sur la traite négrière, l'esclavage et leur abolition, demandé par le Comité dès 2005 et qui a fait l'objet d'un rapport remis au gouvernement par Édouard Glissant en 2007

**Le CPMHE souhaite également que se renforcent et se mettent en œuvre les projets suivants :**

1. Le soutien au programme de numérisation des archives de la traite et de l'esclavage ;
2. La collecte des mémoires vivantes de l'Outre-mer ;
3. La valorisation des lieux de mémoires et d'histoire liés à la traite et à l'esclavage
4. La création d'un portail et d'un musée virtuel de la traite, de l'esclavage et des abolitions

Le CPMHE considère que la création à Paris d'un **Mémorial des esclavages, centre de ressources et lieu d'échanges et d'éducation**, est indispensable. Le CPMHE rappelle qu'une étude de préfiguration ayant été réalisée en 2008, à la suite du rapport Glissant, les conditions sont réunies pour la mise en place d'un groupe opérationnel de préfiguration.

Le CPMHE invite chacun à marquer le dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et à s'associer, le 10 mai 2011, à la Sixième journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Le CPMHE appelle associations, chercheurs, élus, institutions, collectivités, à mobiliser toutes leurs énergies pour qu'enfin l'histoire des esclaves et de leurs descendants soit connue et reconnue, qu'elle ait un lieu de médiation éducative et citoyenne, afin que cesse l'ignorance et que s'épanouisse un vivre ensemble basé sur la reconnaissance et le respect de la diversité.

A Paris, le 8 mars 2011

Françoise Vergès, présidente,  
Myriam Cottias, Henriette Dorion-Sébéroué,  
François Durpaire, Jean Hébrard, Marie-Hélène Joly,  
Jean-Claude Judith de Salins, Greg Germain, Guy Lavaud,  
Claude Valentin Marie, Philippe Pichot et Frédéric Régent.